

Halifax, la capitale de la Nouvelle-Écosse, jouit d'une liaison directe avec Ottawa; Charlottetown, la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, jouit d'une liaison directe avec Ottawa; Saint-Jean, la capitale de Terre-Neuve, jouit d'une liaison directe avec Ottawa via Halifax, mais nous, du Nouveau-Brunswick, sommes maintenant privés de ce service, aussi bien au départ de Fredericton, qu'au départ de Moncton, service sur lequel nous avons pu compter pendant tant d'années. Je proteste contre la suppression de ce service, et je suis persuadé que chacun des sénateurs du Nouveau-Brunswick se joint à moi dans cette protestation.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je crois pouvoir comprendre la réaction du sénateur Burchill devant ce qui semble être une réduction du service d'Air Canada entre l'importante province du Nouveau-Brunswick et Ottawa. Je me renseignerai comme il convient, et j'espère que l'honorable sénateur adressera lui-même une demande de renseignements à la direction d'Air Canada à ce sujet.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS AU QUÉBEC—LA LOI PRESCRIVANT LE RETOUR AU TRAVAIL—RÉPONSE

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, j'aimerais renseigner le Sénat sur les mesures prises par le gouvernement fédéral pour appliquer la loi prescrivant la reprise du débarquement par les débardeurs des ports du Saint-Laurent.

Je l'ai dit la semaine dernière, le gouvernement a fait une demande d'injonction à la cour supérieure du Québec; cette injonction obligerait les débardeurs à reprendre le travail. J'aimerais dire au nom du gouvernement que nous pensons, avec un optimisme mitigé, que l'injonction sera accordée, et donc que les débardeurs se remettront au travail.

Le ministre de la Justice compte tenter des poursuites judiciaires contre les débardeurs qui ne se sont pas conformés à la loi adoptée par le Parlement. Ces poursuites seraient fondées sur le code criminel ou la Partie V du code du travail.

J'espère pouvoir informer le Sénat des résultats de la demande que le gouvernement a faite à la cour supérieure du Québec dès que le jugement sera annoncé.

Le sénateur Flynn: J'aimerais demander au leader du gouvernement s'il existe un lien quelconque entre les grèves dans les ports du Saint-Laurent et la décision du ministre de la Justice de décréter que cette semaine ou la semaine prochaine—je ne sais pas exactement laquelle—sera la semaine de l'observation de la loi au Canada? Ou bien est-ce parce que le solliciteur général du Canada a dit que la loi relative à la peine de mort ne sera pas observée tant qu'il détiendra son portefeuille?

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, le respect de la loi a toujours été une des préoccupations majeures du gouvernement actuel et, si la semaine prochaine est la semaine de l'observation de la loi, c'est une pure coïncidence.

Pendant que j'ai la parole, honorables sénateurs, je veux renvoyer à une observation formulée l'autre jour par le sénateur Yuzyk au sujet d'une question qu'il avait posée le 26 mars sur le multiculturalisme, et informer le Sénat que nous avons maintenant reçu une très longue réponse que j'espère pouvoir communiquer demain après-midi.

LES TRAITÉS SUR LA FISCALITÉ

LES PAYS AVEC LESQUELS LE CANADA A CONCLU DES TRAITÉS OU DES ACCORDS SUR LA FISCALITÉ—QUESTION

Le sénateur Grosart: Honorables sénateurs, puis-je poser une question au leader du gouvernement? Avec quels pays le Canada a-t-il conclu depuis 1971—date d'entrée en vigueur de ce qu'on appelle la réforme fiscale—un traité ou un accord sur la fiscalité pour éviter la double imposition ou l'évasion fiscale. En outre, pourrait-il nous dire avec quels pays des négociations sont en cours à cet égard et nous donner une liste des pays signataires de traités ou accords sur la fiscalité actuellement en vigueur. J'emploie l'expression «traités ou accords sur la fiscalité» parce que le dernier communiqué portant sur cette question s'intitule «Traité sur la fiscalité avec la France», alors que dans le texte on parle d'un accord. Je ne veux pas dire qu'il y a une grande différence, mais j'emploie les deux termes pour faciliter la réponse du leader.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, étant donné les nombreux aspects que comporte cette question, je la tiendrai pour préavis; j'essaierai de fournir les renseignements demandés le plus tôt possible.

LA LOI SUR LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

BILL MODIFICATIF—3^e LECTURE

Le sénateur Bourget propose: Que le bill C-13, tendant à modifier la loi sur la Commission d'Énergie du Nord canadien, soit lu pour la 3^e fois.

(La motion est adoptée et le bill modifié, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

● (2010)

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PONT FORT-FALLS

BILL MODIFICATIF—2^e LECTURE

Le Sénat reprend le débat, ajourné le jeudi 1^{er} mai, de la motion du sénateur Molgat: Que le bill C-367, tendant à modifier la loi sur l'administration du pont Fort-Falls, soit lu pour la 2^e fois.

L'honorable J. Campbell Haig: Honorables sénateurs, ce bill a été présenté à la Chambre des communes par M. John M. Reid, député de Kenora-Rainy River. Il a pour objet de modifier la loi sur l'administration du pont Fort-Falls, qui assurait la présence d'un pont entre Fort Frances, au Canada et International Falls, aux États-Unis. Depuis de nombreuses années les petites villes de Fort Frances, en Ontario, et d'International Falls, au Minnesota, étudient cette affaire.

Le pont actuel a été construit par la société papetière M&O ou, si on préfère, O&M, qui a été absorbée par Boise Cascade, pour relier ses deux usines situées de part et d'autre de la rivière à la Pluie. Une voie routière a été ajoutée pour la circulation automobile, mais elle ne suffit plus à acheminer l'afflux des touristes qui se dirigent vers Fort Frances.

Cette petite ville, qui vit de son usine, sert de porte d'entrée à la zone touristique de la rivière à la Pluie et du lac des Bois. Elle se trouve à 280 milles environ au sud-est de Winnipeg. Les statistiques routières de 1974 sont les suivantes, côté américain: voitures, 195,219; véhicules commerciaux, 2,496; autres véhicules, 1,494; soit 199,209 au